



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
26 E 27 DI GHJENNAGHJU
1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
26 ET 27 JANVIER

N° 2023/E1/010

Question orale déposée Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : SERVICE PUBLIC.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

En décembre dernier, le Conseil exécutif nous présentait son rapport sur la Délégation de Service Public pour les transports maritimes de passagers et de marchandises entre Corse et continent dans le cadre de la continuité territoriale.

Lors de la procédure d'appel d'offres, vous avez mené des négociations avec les candidats délégataires qui ont abouti à la validation finale d'une offre caractérisée par une hausse significative du montant de compensation alloué aux délégataires.

Le maritime prendra donc une part plus importante sur l'enveloppe de continuité territoriale.

Vous vous êtes félicité de l'issue de ces négociations, mettant en avant le sauvetage du service public, des ports secondaires, de l'approvisionnement du territoire en fret...

Le service public, c'est justement ce qui nous importe et nous inquiète. Nous avons d'ailleurs émis quelques réserves à ce sujet lors du débat en session, pour lesquelles nous attendons des réponses précises.

En effet, les raisons justifiant l'augmentation significative du montant de compensation dans le maritime se retrouveront forcément au moment de rediscuter les contrats sur l'aérien.

Avec une enveloppe de continuité territoriale constante, êtes-vous en mesure de garantir aux usagers que le service public sur l'aérien ne va pas pâtir de l'issue des négociations sur le maritime ?

L'offre de desserte aérienne restera-t-elle au même niveau que l'offre actuelle, que ce soit sur les destinations ou les tarifs pour les usagers, notamment les résidents ?

Au-delà de l'aérien, si le niveau de la dotation de continuité territoriale tel qu'il est actuellement, hors dotation exceptionnelle complémentaire, venait à ne pas suffire pour financer les DSP maritime et aérienne, quelles pistes envisagez-vous afin de ne pas puiser dans les ressources de la Collectivité de Corse et donc empiéter sur d'autres services publics ?